

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 300, rue Thé-des-Bois (lot 2 952 442) secteur Saint-Nicolas

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest qui se tiendra le **mercredi 21 avril 2021, à 18 h 30**, à *huis clos* et par visioconférence, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme, pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée, la marge de recul arrière à 4,8 mètres, au lieu de 7,5 mètres tel que prescrit par l'article 18 et la grille des spécifications de la zone H0354 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Conformément au *décret numéro 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux* en date du 5 février 2021, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil d'arrondissement, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **6 avril 2021 au 20 avril 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 6 avril 2021

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène Jomphe, chef de service



Objet :

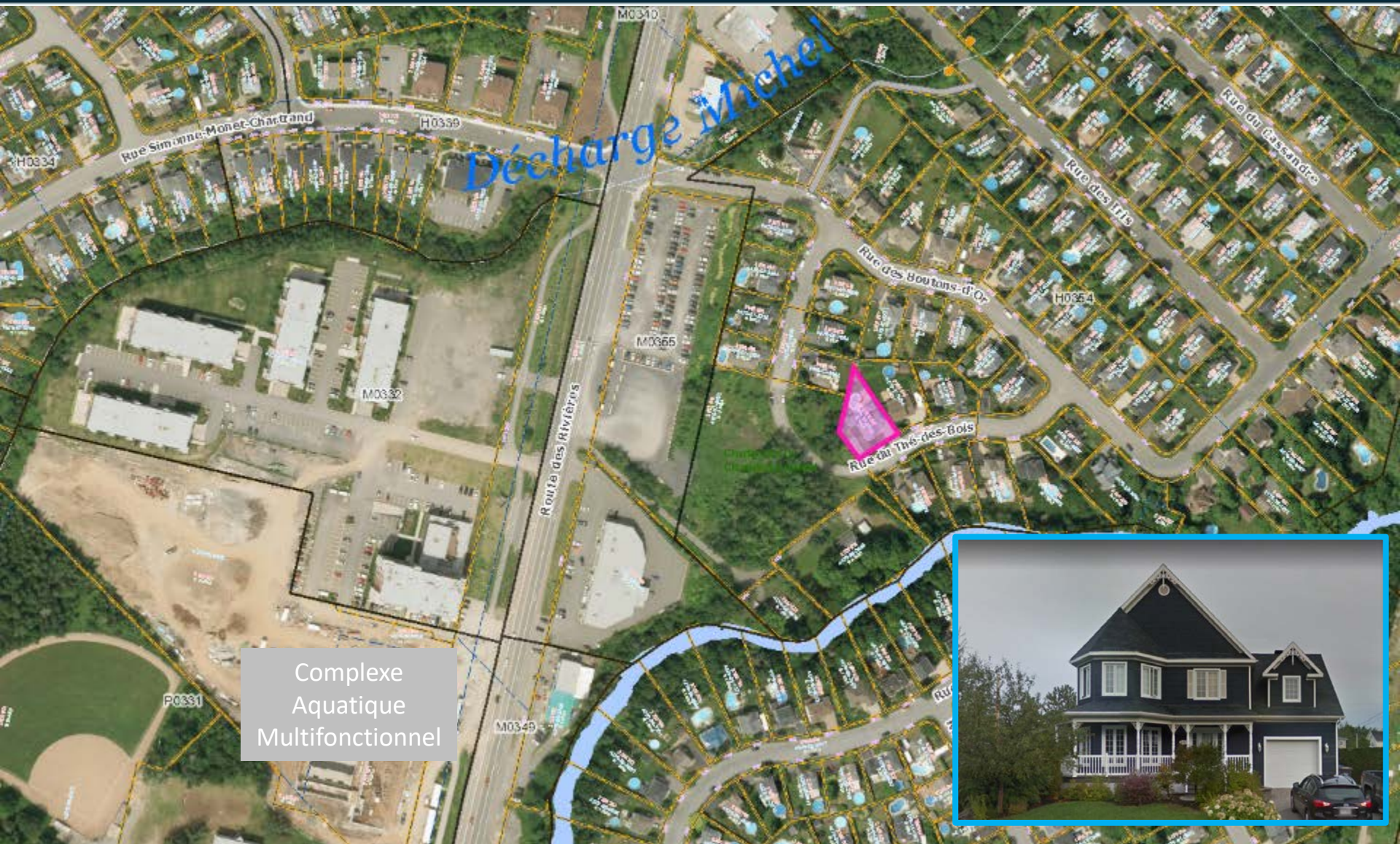
Demande de dérogation mineure – Agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée - Marge de recul arrière – 300, rue du Thé-des-Bois, secteur Saint-Nicolas, lot 2 952 442.

Informations

Dispositions réglementaires : **Habitation unifamiliale isolée** (agrandissement)

Disposition	Prescription	Demandé	Impact
Marge de recul arrière minimale	7,5 mètres	4,95 mètres (Publication : 4,8 mètres)	2,55 mètres (Publication : 2,7 mètres)

- N'est pas situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.



Complexe
Aquatique
Multifonctionnel

